



# ACTE D'ENGAGEMENT

## FOURNITURE DE PHOTOGRAPHIES DE PERSONNAGES POUR LES 10 ANS DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES

Juillet 2018

(Pièce à retourner, complétée avec la proposition détaillée)



## Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### Marché de prestation de services

#### FOURNITURE DE PHOTOGRAPHIES DE PERSONNAGES POUR LES 10 ANS DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES

#### **I – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

Syndicat mixte du PNR des Pyrénées ariégeoises  
09240 MONTELS  
Tél : 05.61.02.71.69  
Fax : 05.61.02.80.23  
Courriel : info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

#### **II – LES INTERLOCUTEURS**

La personne responsable du marché est Monsieur le Président André ROUCH.

#### **III – MODE DE PASSATION CHOISI**

Procédure adaptée.

#### **IV – OBJET DU MARCHÉ**

Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises a été créé en 2009 et fêtera ses 10 ans en 2019. A l'appui de sa communication sur ses 10 ans, le Syndicat mixte du Parc naturel régional souhaite disposer d'un ensemble de photographies de personnes nées en 2009.

Le présent règlement de consultation porte sur la fourniture de photographie de personnes nées en 2009 et des droits d'images correspondants.

Le marché porte sur la fourniture de prises de vues d'enfants nés en 2009, habitant le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, ou représentatifs de ses enfants.

Les photographies sont destinées à être utilisées pour une diffusion sur les différents sites internet (PNR, bénéficiaires, partenaires...), réseaux sociaux, et pour des impressions sur différents supports de communication (dépliants, déroulants, kakémonos...).

L'offre comprendra différents types de prises de vues. Le SMPNR PA opérera une sélection de 15 photos parmi une pré-sélection d'au moins 45 clichés envoyés par le prestataire :

- Enfants seuls, garçons et filles (quantité finale 6)
- Enfants en petits groupes de deux ou trois enfants (quantité finale 6)
- Enfants en groupes un peu plus consistants (approximativement 10, 15 ou 20 enfants) (quantité finale 3)

Les photos mettront en scène les enfants dans des postures et des attitudes exprimant la convivialité, le bonheur, le dialogue, l'humour, la complicité, le dynamisme...

Les photographies devront être réalisées à des périodes propices (météo adaptée pour clichés en extérieur – ciel dégagé à tendance bleu).

Les prix sont réputés établis à la date de signature de la commande. Ils couvrent l'ensemble des frais et charges de toute nature, occasionnés par la mission.

Les frais de post-production (après sélection des 15 clichés définitifs) doivent également apparaître dans le devis (retouches, luminosité, balance des blancs...).

L'offre précisera le format et la nature des fichiers des photos transmises (obligatoirement HD et BD).

Le prestataire devra également spécifier l'ensemble des informations relatives à l'usage des ses clichés (la durée des droits à l'image, en fonction des différents supports et des usages envisagés, la manière de faire apparaître ces droits...).

La fourniture des photos doit être assortie de la fourniture des droits d'images, garantis par les parents au moyen d'un engagement écrit. A l'appui de sa candidature, le candidat soumissionnaire devra fournir un modèle type de formulaire d'engagement pour accord sur droit d'image. Le prestataire devra également fournir une attestation, ou copie de la carte d'identité de l'enfant, prouvant qu'il est bien né en 2009.

Le prestataire devra joindre à son offre la liste des tarifs pour l'achat de photographies indépendantes, disponibles dans sa base de données, susceptibles de répondre aux attentes du SMPNR PA. Des compléments d'informations sur le prestataire, type site internet, book, blog seront très appréciés.

Les pièces constitutives du marché sont :

- L'acte d'engagement,
- Le présent règlement de consultation,
- Le bordereau de prix.

## **V – REPONSE EN GROUPEMENT**

Possibilité de répondre en groupement de plusieurs prestataires. L'offre doit contenir au minimum la raison sociale, les coordonnées et les références de chacun des membres du groupement.

## **VI – DELAIS DU PRESENT MARCHE**

120 jours, livraison 15 octobre 2018.

## **VII – LIEU DE TRANSMISSION DES OFFRES**

Syndicat mixte du PNR – Pôle d'activité-Ferme d'Icart - 09240 MONTELS - Tel : 05.61.02.71.69.

## **VIII – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

La date limite de réception des offres est fixée au **mercredi 5 septembre 2018 à 17h**, terme de rigueur.

Les réponses seront transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.

L'enveloppe extérieure portera la mention :

« MARCHE : Fourniture de photographies de personnages pour les 10 ans du PNR des Pyrénées Ariégeoises »  
« NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS ».

Les réceptions contre récépissé sont assurées du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Il appartient aux candidats de s'assurer auprès des transporteurs et entreprises de messagerie de la compatibilité de leurs heures de passages avec ces horaires. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'incompatibilité.

## **IX – MODALITES DE REGLEMENT**

Le paiement se fera par mandat administratif après réception de la facture, à la réception des éléments.

## **X – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **XI – CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES**

Renseignements concernant la situation propre du prestataire selon le règlement de la consultation y compris les justificatifs énoncés au Code des Marchés (DC1 et DC2).

Les offres contiendront tout élément ou pièce utile, dont le détail est laissé à l'appréciation du candidat au marché, permettant d'apprécier et d'évaluer son aptitude à répondre aux attentes du maître d'ouvrage dans la réalisation objet du présent marché (ex. liste de références, photos, échantillons, croquis, prémaquettes, etc.).

Le candidat souhaitant que les dites pièces lui soient retournées à l'issue de la consultation doit le spécifier expressément.

## **XII – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous par ordre de priorité décroissant :

- Valeur technique. Coefficient : 0,6 (dont prise en compte de l'environnement et du développement durable : 0,1 ; originalité, créativité : 0,4 ; délais : 0,1). Le critère créativité étant un critère important au regard du thème (promotion du territoire par un support visuel attractif), il sera demandé au candidat de prouver, par des échantillons, ses capacités créatrices et innovantes.
- Prix. Coefficient : 0,4

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats qui présentent les meilleures offres.

## **XIII – CRITERES COMPLEMENTAIRES**

Les offres devront être rédigées en langue française et en euros.

## **XIV – PENALITES DE RETARD OU DE REALISATION PARTIELLE**

Si le prestataire retenu est en retard par rapport au calendrier établi, sans que le PNR puisse être tenu pour responsable de ce retard, il sera retenu des pénalités de retard égales au dixième du montant du marché global par semaine de retard.

Si le prestataire retenu ne réalise que partiellement la mission pour laquelle il s'est engagé, des pénalités seront retenues au prorata du travail réalisé.

## **XV– SPECIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES**

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional souhaite intégrer des critères de respect de l'environnement dans toute réalisation de document. Dans ce cadre, le prestataire retenu s'engage à :

- ne pas utiliser pour l'impression en offset des produits toxiques ou très toxiques définis comme tels par l'annexe I et II de l'arrêté modifié du 20 avril 1994 relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances (JO du 8 mai 1994).
- sécuriser le stockage des produits et des déchets dangereux en utilisant des bacs de rétention ou des aménagements spécifiques.
- les produits dangereux suivants doivent être traités dans des centres de traitement appropriés : solution de mouillage, révélateurs et fixateurs usagés, solvants de nettoyage usagés (chlorés et non chlorés), chiffons souillés, cartouche d'encre et toner, divers liquides et pâteux comme les encres, les colles, les vernis, les huiles.

## **XVI – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Renseignements d'ordre technique : Isabelle CMBUS [i.cambus@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:i.cambus@parc-pyrenees-ariegeoises.fr)

Renseignements d'ordre administratif : Camille JAUDIN [c.jaudin@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:c.jaudin@parc-pyrenees-ariegeoises.fr)

Syndicat mixte du PNR – Pôle d'activité - Ferme d'Icart - 09240 MONTELS

05.61.02.71.69 [info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr)



**Annexe au Règlement de Consultation  
Pièce à retourner complétée**

**FOURNITURE DE PHOTOGRAPHIES DE PERSONNAGES POUR LES 10 ANS  
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES**

**BORDEREAU DES PRIX**

	Total HT	Total TTC
Fourniture de photographies		
Cession des droits (préciser impérativement l'étendue)		
<b>Total</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>

**Signature + cachet**

**Date**